

Procès-verbal

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ

Le mardi 29 octobre 2019
À 20 h 30 – Salle l'Amphi
Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez

Étaient présents:

Commune	Nom	Prénom
ARQUENAY	LANGLOIS	Gustave
BAZOUGERS	RAPIN	Yveline
BAZOUGERS	FERRAN	David
BEAUMONT PIED DE BOEUF	GANGNAT	Pascal
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky
BOUERE	AVALLART	Pierre
BOUERE	MAHIEU	Céline
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc
GREZ EN BOUERE	BOULAY	Didier
GREZ EN BOUERE	LEJEUNE	Julie
GREZ EN BOUERE	OLLIER	Yann
LA CROPTE	LAMBERT	Paul
LE BURET	CATILLON	Didier

MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
MESLAY DU MAINE	GAUTIER	Huguette
MESLAY DU MAINE	BORDIER	Pierre
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
MESLAY DU MAINE	BRUNEAU	Sylvie
PREAUX	FOUCAULT	Roland
RUILLE FROID FONDS	HELBERT	Marie-Claude
SAINT BRICE	BOISSEAU	André
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude
VAL DU MAINE	LEFLOCH	Michel
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques

Étaient absents excusés :

Messieurs Lavoué Christian – Landelle Jérôme - Foucher Stéphane – Legeay Franck – Bellay Jean-Louis - Gendron Didier – Brault Jacques a donné pouvoir à Christian Boulay – Cottereau Michel – Buchot André - Mesdames Elisabeth Jardin a donné pouvoir à Sylvie Bruneau – Ricordeau-Maillet Martine - Frétiagné Cécile.

Assistait également à la séance: Sylvie Landelle – DGS

Ordre du jour

1. Procès-verbal du conseil du 1^{er} octobre 2019,
2. Rapport de la commission enfance jeunesse sport du 10 octobre 2019,
3. Rapport de la commission culture du 17 octobre 2019,
4. Rapport de la commission économique du mardi 22 octobre 2019,
5. Dossier retiré de l'ordre du jour ; Nouveau réseau des finances publique du département de la Mayenne projet de charte d'engagement avec la DDFIP.
6. Fonds de concours ; proposition de règlement du volet habitat.
7. Projet de raccordement de la RD 166 au giratoire existant de Chémeré le roi ; projet de convention de fonds de concours avec le Conseil Départemental.
8. Affaires financières.

Retrait d'un dossier de l'ordre du jour

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il retire de l'ordre du jour le dossier numéro 5 « Nouveau réseau des finances publiques du Département de la Mayenne, projet de charte d'engagement avec la DDFIP », à la demande du Maire de Meslay du Maine qui est invité par le Président du Conseil Départemental à une réunion la semaine prochaine sur ce sujet.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire valide le retrait du dossier numéro 5 comme proposé.

Modification de la composition des commissions

Suite aux élections du 13 octobre dernier à Grez en Bouère, un nouveau conseil municipal a été installé et trois conseillers communautaires mis en place :

- Monsieur Didier BOULAY, Maire
- Madame Julie LEJEUNE, Adjointe
- Monsieur Yann OLLIER, Adjoint

Il est proposé d'intégrer M. Boulay, Mme Lejeune et M. Ollier dans les commissions comme suit :

Nom	Prénom	Commission ENFANCE JEUNESSE SPORT Vice-Présidente Jean-Marc POULAIN	Commission ENERGIES et DEVELOPPEMENT DURABLE Président Bernard BOIZARD	Commission ECONOMIQUE Vice-Président Jacky CHAUVEAU	Commission COLLECTE Traitement ET prévention des déchets Vice-Président Michel COTTEREAU	Mission Communication Vice-Présidente Yveline RAPIN (7 à 8 personnes)	Commission CULTURE Vice-Président Jacques SABIN	Commission TOURISME Vice-Président Didier GENDRON	Commission AFFAIRES SOCIALES Vice-Président Christian BOULAY	Commission VOIRIE Vice-Président Jean-Luc LANDELLE	Conseil d'exploitation EAU Vice-Président Gustave LANGLOIS	Conseil d'exploitation ASSAINISSEMENT Vice-Président Jean-Luc LANDELLE
BOULAY	Didier			X	X		X	X				
LEJEUNE	Julie	X		X					X			
OLLIER	Yannick		X			X				X	X	X

Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers communautaires de la commune de Grez en Bouère.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la composition des commissions comme proposée.

Dossier N°1 - Procès-Verbal du conseil Communautaire du 1^{er} octobre 2019

Le Président ouvre la séance et présente aux membres du Conseil Communautaire le procès-verbal de la réunion du conseil du 1^{er} octobre 2019.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Dossier N°2 – Rapport de la commission enfance jeunesse sport du 10 octobre 2019

Rapporteur : Jean-Marc Poulain, Vice-président en charge de la commission enfance jeunesse sport du Pays de Meslay-Grez.

ordre du jour du 10/10/2019:

- 1) **Enfance Jeunesse**
 - RAM
 - Report 30 ans des RAM
 - Transport Colloque Paris 2020
 - Jeunesse (Bilan été et Projets)
 - Bilan été
 - Toussaint 2019
 - Séjour ski 2020
- 2) **Sport**
 - AZUREO (piscine scolaire)
 - Services des sports
 - Modification du règlement école des sports
 - Subvention exceptionnelle club de tennis
 - Visite d'équipements sportifs
- 3) **Questions diverses**
 - APD Salle de Bazougers
 - Installations Panneaux de basket salle B

Étaient présents : Monsieur Jean-Marc POULAIN, Madame SAUCET Josiane, Madame POUJADE Brigitte, Madame Céline MAHIEU, Madame Maryse TAUNAI, Monsieur Frédéric BOUTIN, Monsieur BOISSEAU André,

Madame Marie-Pierre COLIN, Monsieur Yannick HAMOND, Monsieur Jean-Pierre OLIVIER.

Étaient absents excusés : Madame MANDELLI Marie France, Madame RUAULT Brigitte, Monsieur CHAUVIN Christophe, Madame LAVOUE Isabelle.

Étaient absents : Monsieur FOUCHER Stéphane, Madame METEREAU Elisabeth, Monsieur RAGAINÉ Roland, Madame FRETIGNE Cécile.

Assistaient également à la réunion :
MONNIER Philippe, Antoine DUBOIS

1) Enfance Jeunesse

■ RAM

• Report 30 ans des RAM

Peu d'inscrits pour l'évènement du 5 Octobre à Val du Maine à destination des élus et des assistantes maternelles. Après concertation l'ensemble des partenaires ont proposé de reporter cet évènement.

• Avis de la commission:

Les membres de la commission comprennent les raisons du report, ce type d'évènement pourra être proposé ultérieurement dans le but de valoriser le travail des assistantes maternelles et de communiquer sur les actions des RAM auprès des élus du territoire.

• Transport pour le colloque « Petite Enfance » à Paris 2020

Comme l'année passée, plusieurs RAM de la Mayenne organisent un journée pour assister à un colloque sur la petite enfance à Paris.

Chaque RAM gère les inscriptions de ses assistantes maternelles, pour le transport, la location d'un car est nécessaire. Les différents RAM se partagent le coût du transport.

Cette année, le RAM du Pays Meslay Grez organise le transport et supporte le coût de la réservation. Les autres RAM remboursent leur part au prorata du nombre d'assistantes maternelles.

Il faudra donc prévoir cette opération au budget 2020

Coût du transport estimé : 1500 €

Participation autres RAM estimé : 1100€

Coût estimé : 400 €

Avis de la commission:

Une des missions des RAM est d'informer et d'accompagner les assistantes maternelles dans leur professionnalisation. Ce colloque répond à cette demande en proposant des conférences, des ateliers, des stands sur la petite enfance et des temps de formation.

A ce jour 14 assistantes maternelles du Pays Meslay Grez sont inscrites, avec les autres RAM, on arrive à un total de 40 (inscriptions toujours en cours).

Les membres de la commission sont favorables à l'organisation de cette sortie et valide l'inscription de l'opération au budget 2020.

BILAN ÉTÉ 2019

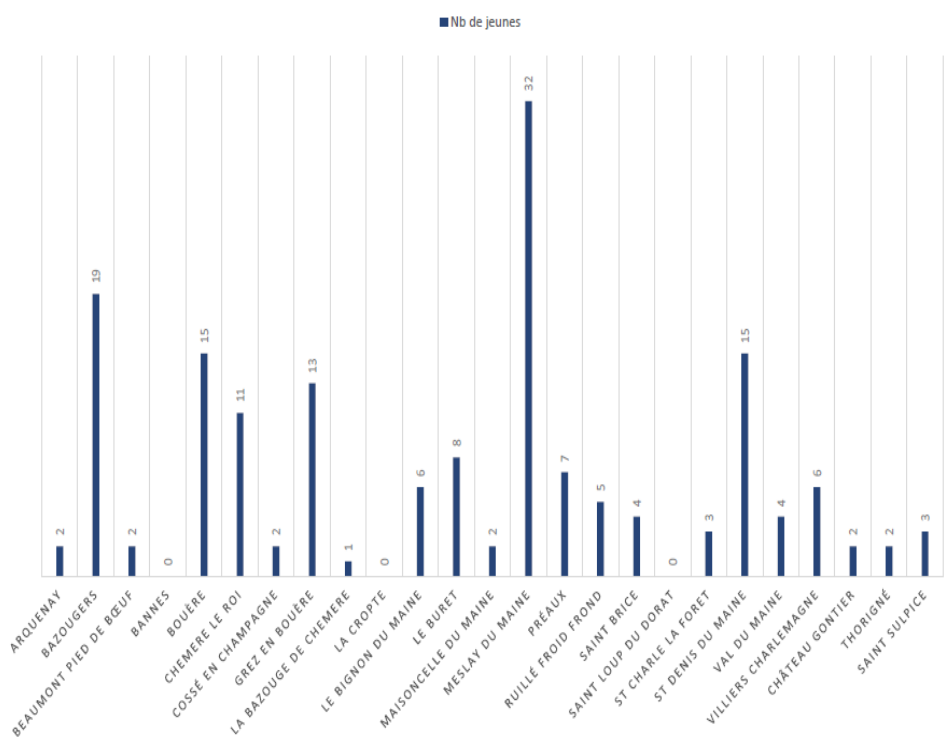
■ Fréquentation

CAMPS	Kokoh Lanta Du 8 au 12 juillet		Séjour Aventure Du 21 au 26 juillet		Bivouac Sensation Du 28 au 30 Aout		
	44		23		16		
Sorties	O'Gliss Park 17 juillet	Wakeboard 31 juillet	Activités du 15 au 19 juillet	Bouée Tractée	Kayak	Aqua Lanta	PAV
	28	8		23	11	9	8
Soirées	VTEP 18 juillet	NOPLP 01 août	Activités du 29 juillet au 2 Aout	Swin Golf	Pêche	Défi cuisine	Paint sponge
	11	8		6	4	11	7

Tous les matins (du 15 au 19 juillet et du 29 juillet au 2 août), des jeunes étaient présents à la base pour jouer discuter et préparer les activités. 3-4 jeunes en moyenne

	Kokoh	Séjour aventure	Bivouac Sensation	Sorties	Soirées	Activités	Nb de jeunes
Arquenay	2						2
Bazougers	6	1		3	4	5	19
Beaumont Pied de Bœuf				1	1		2
Bannes							0
Bouère	4	3	1	3	2	2	15
Chemere le roi	1	1	1	3	2	3	11
Cossé en Champagne	1				1		2
Grez en Bouère	6	2		4	1		13
La Bazouge de chemere	1						1
La Cropte							0
Le Bignon du maine			2	2		2	6
Le Buret	1	2		2	2	1	8
Maisoncelle du Maine	1			1			2
Meslay du Maine	9	4	2	7		10	32
Préaux	1	1		1	1	3	7
Ruillé froid frond	1	2			1	1	5
Saint Brice		1	2	1			4
Saint Loup du Dorat							0
St Charle la foret			1	1		1	3
St Denis du Maine	4	2	2	3	1	3	15
Val du Maine	1	1	1			1	4
Villiers Charlemagne		2	2		2		6
	39	22	14	32	18	32	157
Château gontier			1			1	2
Thornigné	2						2
Saint Sulpice	3						3
	44	23	14	32	19	32	164

NB DE JEUNES



■ Camps 2019

• KOKOH LANTA (4 jours)

44 jeunes du Pays Meslay Grez + 11 jeunes de Chateau Gontier sur Mayenne + 5 jeunes du Pays de Craon.

Nouvelles épreuves : trek + nuit sur un autre lieu avec orientation et autonomie,

• SEJOUR AVENTURE (6 jours) BIDARRAY (Pyrénées atlantiques)

23 jeunes et 4 animateurs, séjour très apprécié par les jeunes, beaucoup d'activités (rafting canyoning, trek matinal, escalade, vtt, baignade).

• BIVOUAC SENSATION

Dans la continuité de l'année 2018, un camp de 3 jours a été organisé la dernière semaine d'Août avec 15 jeunes

■ Activités

Salle d'accueil: Bilan positif accueil de plusieurs jeunes le matin

Activités: Toujours une bonne participation des jeunes même si plusieurs activités nautiques ont du être annulées cette année en raison de la qualité de l'eau.

■ Été 2020

Le service pense que la proposition de séjour et de bivouac est à renouveler l'année prochaine avec des nouvelles destinations. Nous souhaitons également utiliser la salle d'accueil, en étant encore plus présents (déplacer un bureau pour travailler sur place).

Avis de la commission:

Au total, 106 jeunes ont participé aux activités de l'été.

La fréquentation des jeunes est en lien avec leur lieu d'habitation, les membres de la commission soulignent l'importance de la mobilité des jeunes. Une réflexion sera engagée au sein du service plusieurs pistes peuvent être envisagées:

- Co-voiturage organisé
- Accueils et activité à la journée
- Mise à disposition de transport

L'ouverture de la salle d'accueil est un point très positif de l'été, les membres de la commission souhaitent poursuivre cette action afin que ce lieu devienne un lieu référence pour les jeunes.

TOUSSAINT 2019

13-17 ANS

PROGRAMME

> ANIMATIONS > JEUX > SORTIES > SEJOURS > SPORT > SOIREE

<p>MARDI 22 OCTOBRE</p> <p>MERCREDI 23 OCTOBRE</p>	<p>SEJOUR A PARIS Balade en bateau mouche - Visite de Paris - One Night in Paris au Théâtre de Paris, Mirogolo - Journée au Parc Astérix</p> <p>> 00, 05 et 06 € (coste 0€) > RDV à 09h Prévoir pique-nique</p>	<p>LUNDI 28 OCTOBRE AU MERCREDI 30 OCTOBRE</p>	<p>BIVOUAC PÊCHE - 2 jours de pêche à Chazé en Charolais - Cours et apprentissage de diverses techniques de pêche avec un animateur spécialisé 09h à 16h (matin et après-midi) > 12 places > 7€, 05 et 06 € (coste 0€)</p>
<p>JEUDI 24 OCTOBRE</p>	<p>ANIMATIONS AU LOCAL JEUNES > Gratuit > 14h à 17h > RDV Base de la Chesnaie</p>	<p>JEUDI 31 OCTOBRE</p>	<p>ESCAPE GAME - FÊTE FORAINE AU MANS > 05, 07 et 08 € (coste 0€) > 10 à 00h > Prévoir pique-nique - budget 10€ à 15€</p>
<p>VENDREDI 25 OCTOBRE</p>	<p>SORTIE VTT > 05 places > Gratuit > 14h à 17h > RDV Base de la Chesnaie</p>		

Permanence d'inscriptions
le samedi 28 septembre
à 10h
au local jeunes de la Base de la Chesnaie
(Saint-Jouin de Malain)

> Modalités d'inscription

> Votre contrat et ses annexes sont en Service Jeunesse
il vous suffit de contacter le Service Jeunesse et d'effectuer le règlement.

> Si votre contrat est pas encore signé au Service Jeunesse pour l'année 2019, vous devez envoyer un dossier d'inscription que vous devez préparer accompagné des documents nécessaires (photo récente, attestation d'assurance...) et la cotisation annuelle et faire systématiquement le règlement.

> Règlement

> Il est possible d'effectuer le règlement:

- en espèces
- en chèques (à l'ordre de Trésor Public),
- tickets CAJ ou tickets MSA
- en chèques vacances
- en chèques vacances du Conseil Départemental

> Lieux de RDV
Pour les sorties et les séjours, le lieu de RDV est le parking de la Chesnaie.

Service Jeunesse du Pays de Meslay-Grez
1 Voie de la Gallonnière
63 170 MESLAY-BU-MAINE
02 43 64 10 23
servicejeunesse@paysmeslaygrez.fr

■ **Point sur les inscriptions** (Début des inscriptions le 28/09/2019)

- Comme chaque année le **séjour à Paris** a rencontré un franc succès, le nombre de places prévues (48) est atteint avec une liste d'attente de 15 personnes.
- **bivouac pêche intéresse** 12 jeunes
- rando vtt 8 inscrits,
- sortie Escape Game 8 inscrits

Rappel des critères clairement expliqués aux jeunes et aux familles dès l'inscription.

- 1) jeunes du territoire
- 2) Critère d'ordre d'arrivée des dossiers d'inscriptions complets.

En parallèle, Marie Laure propose un raid aventure dans le cadre d'un **Max de Sport** avec les accueils de loisirs.

Les accueils de Meslay du Maine, Grez en Bouère et Villiers Charlemagne ont souhaité y participer (40 enfants sont attendus).

Les heures de Marie Laure sont facturées aux ALSH en fonction de leur nombre d'enfants qui participent au raid aventure.

Date	Nombre heures	Prix unitaire	Total TTC
Du 28 au 30 Octobre	30	30,00 €	900,00 €
TOTAL Facturé aux ALSH			900,00 €

■ **Séjour Ski 2020**

Objectif: Permettre aux jeunes de découvrir le milieu montagnard et de pratiquer des sports d'hivers pas toujours très accessibles.

Pour le moment 25 jeunes sont pré-inscrits et souhaitent participer au projet.

Rappel des critères clairement expliqués aux jeunes et aux familles dès l'inscription.

- 1) jeunes du territoire
- 2) jeunes qui ne sont jamais partis à la neige
- 3) Jeunes qui se sont investis sur d'autres projets du service
- 4) Critère d'ordre d'arrivée des dossiers d'inscriptions

Tarifs et coût du séjour:

Comme chaque année, le principe est de partir sur un équilibre du budget sans apport de la collectivité autre que le temps de travail du personnel et la mise à disposition des minibus. A ce titre, nous étudions la possibilité de partir à 20 jeunes au lieu de 16 avec un accompagnateur bénévole.

Avec 20 jeunes, il est nécessaire d'utiliser le Jumpy en plus des 2 minibus habituels, des frais d'autoroute et de gazoil supplémentaires sont donc à prévoir. (environ 400€)

• **Avis de la commission:**

Etant donné le nombre de jeunes sur liste d'attente, les membres de la commission proposent d'augmenter le nombre de places du séjour ski.

2) Sport

■ **AZUREO**

Piscine scolaire:

Une école a fait la demande pour emmener les enfants de maternelle à la place des enfants de CM1-CM2 sur les 2 derniers créneaux prévus.

Il semble compliqué de répondre favorablement à cette demande cette année, en revanche, il est nécessaire de travailler la question de l'accueil des maternelles dès l'année scolaire 2020-2021 dans le cadre du plan « Aisance aquatique » mis en place par la ministre des sports. (Avril 2019)

Points à travailler pour l'accueil des maternelles

- Projet du « savoir nager », organisation des séances pédagogiques
- Nombres de créneaux au contrat à modifier ?
- Nombres d'élèves concernés ?
- Transports supplémentaires ?
- Nombre de séances pour les maternelles ?
- Capacité d'encadrement
- Présence de 2 classes maternelles simultanées (compliqué à gérer)
- Aménagement des bassins pour un accueil idéal

Avis de la commission:

Après étude de la demande, la commission ne souhaite pas répondre favorablement à l'accueil des maternelles cette année.

En revanche, il semble important d'enclencher une réflexion dès maintenant pour l'année scolaire 2020-2021.

■ Service des sports

- Modification du règlement de l'école des sports
Erreur de validation du nombre d'enfants accueillis (15 enfants au lieu de 10 inscrits dans le règlement).

La commission valide la modification du règlement de l'école des sports

- Subvention exceptionnelle club de tennis
Pendant les travaux de la salle B, le club de tennis a dû faire ses matchs dans la salle du comité départemental à Laval

La CCPMG s'était engagée à prendre en charge le coût

Coût : 248€

La commission valide la subvention exceptionnelle pour rembourser les frais engagés par le club de tennis dans le cadre des travaux de la salle B

- Visite d'équipements sportifs

Proposition d'une date pour visiter des équipements (salle de sport et terrains synthétiques) avec élus et techniciens.

Les membres de la commission ont retenu 2 dates pour visiter des équipements sportifs: 23/10 et 06/11 à partir de 13h30.

Après avoir contacté les responsables des équipements sportifs, la visite aura lieu le mercredi 6 novembre en présence d'élus et de techniciens.

■ Salle des sports de Bazougers

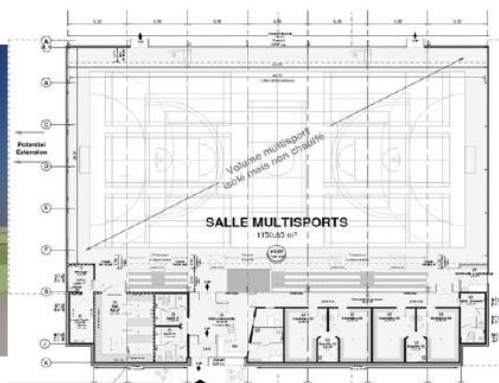
■ Point sur l'avancée du projet

L'avant projet détaillé doit être soumis par le maître d'œuvre à l'Architecte des Bâtiments de France afin de valider la conception architecturale de l'équipement.

Parallèlement, l'implantation partielle de l'équipement en zone humide nécessite l'écriture d'un dossier au titre de la Loi sur l'Eau dont les mesures compensatoires proposées devront être défendues auprès des services de la Police de l'Eau,

Le permis de construire sera déposé en janvier 2020 à l'issue de l'enquête publique destinée à autoriser la modification du PLU de Bazougers. Cette dernière se tiendra du 28 octobre au 28 novembre 2019.

La consultation des entreprises se tiendra également en début d'année 2020 pour un démarrage des travaux possible en avril 2020. La fin des travaux étant prévu pour début 2021.



■ Panneaux de basket salle B

- Proposition initiale de Marty Sport compliquée à réaliser

D'après le premier rapport du bureau d'étude de B.E.T. Chaumont Yves, la charpente n'est pas en mesure de supporter un tel équipement.

- Etude de mise en place de panneaux mobiles

Les membres de la commissions sont favorables à la mise en place de panneaux de basket mobiles à condition que ceux-ci soient facilement utilisables.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Piscine Scolaire :

- Mme Lejeune se fait la porte-parole de la Directrice de l'école publique de Grez en Bouère et renouvelle sa demande d'emmener à la piscine les classes maternelles au lieu des CM sur 2 séances en fin de cycle, au titre d'un test.
- Jean Marc Poulain répond qu'il ne souhaite pas créer un précédent en dérogeant au règlement et s'engage à mettre ce dossier à l'étude pour la prochaine rentrée scolaire.
- Le Président ajoute que d'emmener des maternelles est une autre démarche en termes pédagogique, besoin d'encadrement et d'éducateurs. Il précise qu'il sera à l'écoute d'une évolution si celle-ci est recommandée.

Subvention association Tennis :

- Jean Claude Bréhin considère que le comité départemental de tennis n'aurait pas dû faire payer la location des terrains au vu de l'équipement réhabilité qui valorise le tennis en Mayenne.
- Jean Marc Poulain précise que cette remarque avait été faite par les membres de la commission -également.

Ecole de Sport :

-Le Président informe les membres du conseil que le comité de pilotage sport a émis l'idée de tester la mise en place d'un nouveau créneau pour l'école de sport à partir du mois de janvier s'il y a un nombre suffisant d'enfants. Ce créneau pourrait être dispensé dans la salle de sport de BOUERE.

Communication :

- Pierre Avallard s'insurge sur le fonctionnement du service et notamment sa gestion de la communication. Il dénonce une volonté de tout « centrer » sur Meslay du Maine. Il ajoute qu'il y a eu un dysfonctionnement sur l'accueil d'un jeune dans le cadre des chantiers argent de poche et termine en dénonçant une mauvaise organisation des chantiers organisés par les agents de l'eau et de l'assainissement, en précisant que « heureusement que Jacky Chauveau » était présent pour l'organiser

- La réponse à ces accusations « gratuites », est apportée en annexe à ce PV.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- **Valide l'inscription au budget 2020 du coût de transport pour le colloque à Paris dans le cadre des animations du RAM.**
- **Valide le bilan des activités jeunesse et le développement de l'accueil de jeunes sur la base de loisirs.**
- **Valide l'augmentation du nombre de jeunes pour le séjour ski 2020.**
- **Dit ne pas être favorable à la demande d'accueil des maternelles dans le cadre de la piscine scolaire pour l'année 2019/2020.**
- **Valide la mise en place de panneaux de basket mobiles dans la salle des sports B.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et après avoir voté

PAR :

- **28 voix POUR**
- **1 voix CONTRE**
- **Valide la subvention exceptionnelle attribuée au club de tennis d'un montant de 248€.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.**

Dossier N°3 – Rapport de la commission culture du 17 octobre 2019

Rapporteur : Jacques Sabin, Vice-président en charge de la commission culture du Pays de Meslay-Grez.

Ordre du jour

I – Convention avec le Conseil

Départemental

- Présentation de la convention triennale et des pièces annexées,
- Rétroplanning signature de la convention.

II – Saison culturelle 2019-2020

- Retour sur les 1^{ères} dates,
- Billetterie,
- Licences d'entrepreneur de spectacle,
- Tarifs EHPAD et résidences autonomie,

III – École de Musique

- Point sur la rentrée 2019-2020

IV – Questions diverses

- Nuits de la Mayenne 2020,
- Proposition de la Ligue de l'Enseignement 53 (projet résidence 2020-2021).

• Étaient présents :

- Brigitte Poujade, Céline Mahieu, Elisabeth Jardin, Frédéric Mocher, Marie Claude Helbert, David Ferran, et Jacques Sabin

• Étaient excusés :

- Marie-France Mandelli et Françoise Moreau.

• Étaient absents :

- Michel Lefloch, Jacqueline Marteau, Elisabeth Metereau, Lionel Allinant.

I – Convention avec le Conseil Départemental

Présentation de la convention triennale et des pièces annexées

Convention « type » du Département

- Rappel du contexte
 - Objet
 - Modalités de partenariat
 - Gouvernance
 - Engagement du Département
 - Suivi
 - Durée
-

I – Convention avec le Conseil Départemental

➤ Présentation de la convention triennale et des pièces annexées

Outil stratégique d'une politique culturelle ambitieuse, le projet culturel du Pays de Meslay-Grez va permettre de structurer et coordonner l'offre culturelle du territoire, mais aussi de conforter le rôle de pilote de la Communauté de communes en matière de politique culturelle. Il va définir les grands axes d'actions sur lesquels l'EPCI souhaite intervenir dans le domaine culturel pour les six années à venir.

Les grands enjeux qui se dégagent pour notre projet culturel de territoire ont été validés :

- Permettre l'accès de la culture à tous ;
- Développer une éducation artistique et culturelle tout au long de la vie ;
- Accompagner la création et la présence artistique sur le territoire ;
- Transversalité et gouvernance entre les acteurs du territoire.

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de :

- Définir les engagements des partenaires autour du projet culturel de territoire triennal, axe central du présent conventionnement, ainsi que les modalités de la gouvernance associée pendant la période.
- Définir pour 2019-2020 les contenus éligibles des aides du Département ;
- Valoriser les différents soutiens sectoriels départementaux au territoire ;
- Préciser les cadres et les modalités d'intervention des différents partenaires.

Article 4 : LES MODALITÉS DE PARTENARIAT

art. 4-1 Le conventionnement

Suite à l'adoption du projet culturel de territoire et accord des parties-prenantes sur celui-ci, la présente convention est établie pour 3 ans.

La convention regroupe les aides du Département vers l'EPCI et afin de favoriser une lecture globale du soutien départemental, valorise les apports au projet culturel de territoire des services ou structures ressources financées par le Département et les aides aux associations et autres structures du territoire.

En cas de modification du périmètre intercommunal, la présente convention départementale devient caduque, l'objet de cette convention étant le projet territorial et non seulement institutionnel.

art. 4-2 La gouvernance

✓ Gouvernance Département / EPCI

Un comité de pilotage par territoire se réunira 1 ou 2 fois dans le cadre de l'élaboration du projet culturel de territoire (démarrage), afin de favoriser la concertation entre les élus du territoire et les différents partenaires institutionnels concernés.

Il pourra être réuni au besoin sur la période de la convention pluriannuelle, à la demande du Département ou de l'EPCI, en cas de modification significative du projet territorial. Il sera également réuni à la fin de la période dans une optique d'évaluation partagée.

Le comité de pilotage est composé de représentants d'élus départementaux et intercommunaux, ainsi que des techniciens des intercommunalités (direction(s) et responsables de secteurs), du Département et de Mayenne Culture. Il peut associer en fonction d'enjeux spécifiques des acteurs ressource au niveau départemental, ainsi que des représentants des associations culturelles du territoire, notamment celles impactant notablement le projet territorial.

✓ Gouvernance interne à l'EPCI

Une gouvernance interne à l'EPCI se réunira au moins 1 fois par an, sous les modalités qui lui conviennent (commission culture, comité de pilotage...), afin d'établir un bilan annuel de l'avancée de son projet et de le mettre à jour au besoin (principe d'amendement). Mayenne Culture ou toute autre expertise départementale, peuvent être sollicitées au besoin.

Article 8 : ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT

art. 8-1 Aides directes à l'EPCI

Pour 2019-2020, le Département apportera une aide globale prévisionnelle à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez pour la mise en œuvre de son projet culturel de 47 541 € en fonctionnement.

Pour les années suivantes, un avenant financier conclu entre le Département et la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez viendra préciser le montant des subventions.

- **Pour le schéma départemental de l'enseignement artistique : 35 500 €** d'aide se décomposant comme suit :
 - Éducation artistique et culturelle : 10 000 € ;
 - Socle pédagogique : 20 000 € ;
 - Ouverture au théâtre, à la danse et aux arts visuels : 500 € ;
 - Encadrement et coordination de projet : 5 000 €.(cf. Annexe n°2 Données prév. 2019-2020 Schéma de l'enseignement artistique)
- **Pour les actions culturelles et le fonctionnement du réseau lecture : 6 295 €** d'aide se décomposant comme suit :
 - Aide à la structuration et au fonctionnement logistique du réseau : 4 000 € ;(cf. Annexe n°3 Données prév. 2019-2020 Lecture publique)
 - Aide à l'action culturelle lecture : 2 295 € soit 33 % d'aide sur un budget artistique en convention prévisionnel de 6 956 €.(cf. Annexe n°4 Budget prév. 2019-2020 Lecture publique)

Certaines opérations peuvent être aidées sous réserve du détail de la programmation (cf. Annexe n°4). Les projets complets de ces opérations seront transmis dès que possible.
- **Pour la 1^{ère} étape de mise en place d'une saison de territoire : 5 746 €** soit un soutien différencié de 15 % d'aide sur un budget artistique en convention prévisionnel de 38 306 €. (cf. Annexe n°5 Budget prévisionnel 2019-2020 Saison)

Certaines opérations peuvent être aidées sous réserve du détail de la programmation (cf. Annexe n°5). Les projets complets de ces opérations seront transmis dès que possible.

Le Département pourra accompagner par un soutien accru le développement du projet en année 2, selon évolution du projet vers une saison de territoire avec un développement des moyens alloués à la programmation artistique professionnelle et une structuration de l'équipe.

Article 9 : SUIVI, ÉVALUATION ET MODALITÉS DE VERSEMENT

art. 9-1 Afin de permettre un suivi, un bilan des différentes activités sera réalisé en fin de saison. L'ensemble des documents finalisés sera transmis dans les délais au plus tard début juin 2020 sur imprimés types. Ce travail sera mené en relation avec Mayenne Culture. Les éléments suivants devront être fournis :

- le bilan 2019-2020 des avancées par rapport au calendrier de mise en œuvre du projet culturel de territoire ;
- le bilan qualitatif, quantitatif et financier des programmes opérationnels 2019-2020 pour :
 - la saison culturelle ;
 - l'enseignement artistique ;
 - la lecture publique.

Les bilans financiers pour la partie saison culturelle et lecture publique pourront être transmis début octobre 2020.

art. 9-2 Une évaluation de la présente convention sera réalisée à la fin de la période.

Article 10 : DURÉE

La présente convention est conclue du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2022. Des avenants pour 2020-21 et 2021-22, définiront les ajustements éventuels à la convention, en accord entre les parties, et les montants annuels de subventions.

➤ **Rétroplanning signature de la convention :**

- Passage en conseil communautaire le 29 octobre 2019,
- Rendez-vous de gouvernance avec les élus et techniciens du Conseil Départemental le vendredi 22 novembre à 14h00.

Avis de la commission

La commission :

- Valide la convention à signer avec le Conseil Départemental et l'ensemble des documents joints à celle-ci,
- Prend acte du rétroplanning.

II – Saison culturelle 2019-2020

➤ **Retour sur les 1^{ères} dates**

13 septembre 2019 - Ouverture de saison Meslay du Maine

Pour l'occasion un grand nombre d'invitations avait été envoyé (ensemble des membres du conseil communautaire, commission culture, maires et conseillers municipaux, secrétaires de mairie, tous les agents de la collectivité et toutes les personnes ayant participé à l'étude en 2016, l'équipe de Mayenne Culture, des élus départementaux).

Au total environ 150 personnes ont assisté à cette présentation conviviale.



Le spectacle présenté « Pour que tu m'aimes encore » était programmé dans le cadre d'une des 3 dates du prologue au **Chainon Manquant**.

200 spectateurs ont été séduits par ce one woman show de qualité.

**« Terres de femmes » 04 octobre 2019 – Bouère
Compagnie à trois branches**

Ce spectacle à jauge limitée (80) était une lecture musicale destinée à un public adulte :

35 spectateurs.



« Bretelle et Garance » 11 octobre 2019 Meslay

Spectacle musical qui a attiré 147 spectateurs.

Des actions d'éducation artistique et culturelle ont été menées :

- 1 séance scolaire proposée à tous les 6^{ème} des collèges du territoire. 67 élèves du collège Le Grand Champ de Grez-en-Bouère et 82 élèves du collège Maurice Genevoix de Meslay ont assisté à celle-ci.
- 1 heure d'intervention des artistes dans les 6 classes concernées par le projet.



SAMEDI 16 NOVEMBRE À 10H30



La Bazouge de Cheméré
18 mois – 6ans

Itinérance

Dates à retenir

JEUDI 5 DÉCEMBRE À 17H30



EM Meslay
0 – 3ans

VENDREDI 6 DÉCEMBRE À 20H30



Arquenay
À partir de 14 ans

SAMEDI 14 DÉCEMBRE À 15H30



Saint Denis du Maine
À partir de 3 ans

II – Saison culturelle 2019-2020 – Billetterie

Pour les spectacles jusqu'à la fin de l'année 2019, nous avons mis en place une billetterie papier (impression assurée par l'Imprimerie Bardou).

Pour rappel deux points de vente :
Médiathèque et accueil de la Communauté de communes.

Actuellement, nous menons une étude pour un système de billetterie plus « pratique » qui permettrait :

- De n'imprimer que le nombre de billets nécessaires;
- Au spectateur d'acheter son billet en ligne.

Pour cela, deux prestataires ont été contacté : Festik et Art'tick

	ART'TICK (logiciel de billetterie - Vente aux guichets) TickBoss (vente en ligne) 16 rue du Puits de la Tarasque - 84 000 AVIGNON 04 84 25 35 69 - Fax : 04 90 86 80 68 N° SIREN : 484 561 303 Code APE : 524Z	FESTICK Vente en ligne + guichet via plate forme 105 Boulevard Pierre et Marie Curie, 31200 Toulouse
Points négatifs		
Points positifs		
Clients en Mayenne	3 Communauté de communes : Les Coëvrans - Les Embuscades	Festival des nuits de la Mayenne
Caractéristiques techniques	Vente en ligne (pas obligatoire) : Via site tickboss	Vente en ligne : possible via une plateforme
	Vente dans points de vente : avec 1 licence/an (de 1 à 4 postes dans différents lieux) via Internet et location d'une imprimante à billet thermique Faire l'acquisition de papier à billet	Vente dans points de vente : accès au logiciel via Internet, impression des tickets sur une feuille A4 sur notre imprimante
	Vente site de la manifestation : Utiliser un PC portable de la CCPMG et l'imprimante d'un point de vente	Vente sur place, avec un guichet nomade. Location d'une valise nomade contenant 1 écran + 1 imprimante et 1 douchette. Pas besoin de connexion Internet
	Autres : Gestion des réservations - places numérotées - relevé de recettes - stat - export vers Word Excel	Autres : Gestion des réservations - places numérotées - relevé de recettes - stat -
Remboursement des ventes en ligne au Trésor Public	Ouvrir un compte de banque à distance Souscrire à un organisme chargé de la vérification des paiements (Paybox)	Ouvrir un compte de banque à distance Souscrire à un organisme chargé de la vérification des paiements (Paybox)
Installation- Maintenance	Installation et Formation à distance Le paramétrage et la rentrée des données se fait par la collectivité, compter 1 heure par manifestation en maîtrisant le logiciel	Installation et Formation à distance Le paramétrage et la rentrée des données se fait par la société
	Maintenance téléphonique et mail Horaires de la maintenance : 7j/7 – 9h à 24h	Horaires de la maintenance : 7j/7 - numéro d'appel d'urgence gratuit Maintenance téléphonique et mail

	Logiciel ART'TICK, Vente en ligne Tickboss	FESTIK
Décomposition du prix TTC		
Maintenance	0 €	0 €
Logiciel de vente en ligne	Compris dans la commission du billet mis en vente	Compris dans la commission du billet mis en vente
Commission sur les ventes en ligne : celle-ci peut-être à la charge de l'acheteur ou de la collectivité)	0,50 €	Billets à 5 € et - : 0,40 € / billet Billets à 6 € : 0,50 € / billet Billets à 10 € : 0,80 € / billet
Commission sur les ventes au guichet (CCPMG + médiathèque)	0,22 € TTC / billet	0,36 € TTC / billet
Ouverture d'un 2 ^{ème} guichet de vente ou location d'une 2ème imprimante	0 €	Ouverture d'un second point de vente 60 € TTC
Location d'imprimante à billet thermique pour les 2 points de vente pour 1 an	360,00 €	Pas d'imprimante thermique pour les points de vente
Vente itinérance : Location pour 1 an, de la valise	Pas de valise	1116 € avec papier billet
Consommable rouleaux de papier justificatif de vente (billets)	48 €	Inclus dans la valise itinérante
Papier pour imprimante (1000)	216,00 €	Pas de papier
Frais de port	24,00 €	60 €
Frais d'ouverture de compte à distance	Non connu	Non connu
Souscription à l'organisme de vérification des paiements	Environ 28 € HT / mois	Environ 28 € HT / mois
TOTAL	648 € *	1236 € *
<p>la CCPMG doit se positionner sur cette question : qui prend en charge la commission, le spectateur ou la CCPMG Il est souvent constaté que sur une vente en ligne c'est le spectateur qui paye le surplus (si place à 10 € = 10,36 €) Et sur un point de vente c'est la collectivité qui prend en charge.</p>		

* Hors frais d'ouverture de compte à distance et souscription à l'organisme de vérification des paiements

Dans un 1^{er} temps, il ne nous semble pas judicieux au vu des contraintes techniques et financières (organisme de vérification des paiements) de proposer la vente en ligne mais de se limiter à l'investissement du logiciel. De ce fait, seul Art'tick peut répondre à notre demande.

Licences d'entrepreneur de spectacles

Le dossier de demande de licences d'entrepreneur de spectacles n°2 et 3 a été déposé le 24 juillet et passait en commission le 10 octobre dernier. Nous sommes en attente de la réponse de la part de la DRAC des Pays de la Loire.

Tarifs EHPAD et résidences autonomie

Dans le cadre de notre politique tarifaire, nous proposons d'élargir celle-ci en proposant un tarif préférentiel pour les EHPAD et les résidences autonomie. Nous proposons un tarif identique aux scolaires soit 4 € / personne et la gratuité pour les accompagnateurs.

Avis de la commission

La commission :

- Prend acte du retour des 1^{ères} dates de la 1^{ère} saison culturelle de territoire,
- Valide l'investissement dans le logiciel de billetterie Art'tick,
- Met en attente la mise en place de la billetterie en ligne en attendant des précisions financières,
- Prend acte du point sur les licences d'entrepreneur de spectacles,
- Valide le tarif à 4 € / personne pour les EHPAD et les résidences autonomie et la gratuité pour les accompagnateurs.

III – École de Musique

Point sur la rentrée 2019-2020

- L'école de Musique compte depuis la rentrée de septembre 291 élèves,
- Les 22 communes sont toujours représentées au sein de l'effectif,
- 28 élèves sont inscrits en IM1 et 25 d'entre eux sont inscrits en orchestre découverte,
- Nous constatons une demande de plus en plus importante de la part des adultes pour intégrer notre établissement,
- Une étude est actuellement menée sur les tarifs

Rappel des projets phares de l'année scolaire 2019-2020 :

- Concert de Noël à Chémeré le Roi : 14 Décembre,
- Concert des grands élèves à Arquenay : 8 février,
- Projet choral autour de Bobby Lapointe : 10 mars,
- Audition de Printemps : 9 mai,
- Projet « Miroir » (rencontre avec Brest).

Les propositions « Note Bleue » :



- Concert à Paris (Maison de la Radio) : 27 février,
- Concerts à Angers (ONPL) : 09 février (musique française) & 14 mars (ciné-concert E.T.).
- Concert dans le cadre de la saison culturelle : 03 mai.

Avis de la commission

La commission prend acte du point sur la rentrée 2019-2020.

IV- Questions diverses

Nuits de la Mayenne 2020

Lors de la validation du budget 2019, nous avons présenté une projection budgétaire 2020. Sur celle-ci, figure la somme de 4.200 € pour accueillir les Nuits de la Mayenne en 2020 sur notre territoire.

Le courrier de la part de Mayenne Culture nous est parvenu le 04 octobre dernier et une réponse est à apporter pour le 31 octobre.

Pour information, Coralie Cavan programmatrice a indiqué par mail que M. De Vitton propriétaire du château et moulin de Thévalles souhaiterait accueillir le festival pour l'anniversaire des 30 ans du moulin.

Pour rappel : le château et moulin de Thévalles sont situés sur notre Communauté de communes mais également sur celle de la 3C. La 3C étant habituée à accueillir le Festival, Coralie Cavan nous précise qu'une aide technique pourrait être demandée (entre élus).

Nuits de la Mayenne 2020

Les conditions techniques à assurer par la commune qui accueille sont les suivantes :

- Un lieu de repli = grande salle disposant d'un gradin ou pouvant accueillir celui du Festival,
- Une scène non couverte de 8m * 8m,
- Des chaises pour le spectacle (environ 200),
- Des tables, chaises et éventuellement barnums pour le repas si nécessaire,
- Déchargement, rechargement, montage et démontage du gradin (fourni par les NDLM),
- Une équipe de 10 bénévoles.

Questions posées :

- Solliciter les 22 communes ?
- Contact en priorité avec la commune de Chéméré le Roi ?

Proposition de la Ligue de l'Enseignement 53

Nous avons rencontré Charlène Mur de la **Ligue de l'Enseignement 53**.

La ligue de l'Enseignement a pour mission de développer un projet culturel fondé sur une éducation artistique tout au long de la vie, en partenariat avec les services déconcentrés de l'État, les collectivités, les institutions culturelles.

Ces actions prennent au quotidien la forme de diffusion de spectacles jeune public, d'outils et de résidences d'EAC, d'actions de médiation et de sensibilisation, de soutien technique.

Elle nous a informé que la DRAC l'avait orientée vers notre territoire pour mener une résidence d'Éducation Artistique et Culturelle pour 2020-2021.

Sur l'année scolaire 2019-2020, une résidence de ce type est organisée au Mont des Avaloirs. L'artiste accueilli est **Benjamin Grafmeyer**, plasticien.

Proposition de la Ligue de l'Enseignement 53

Le budget pour ce type de projet est partagé entre :

- La DRAC ,
- La ligue de l'Enseignement,
- Le département via le conventionnement (valorisation),
- La collectivité qui accueille.

Pour information, les sommes pour le projet avec le Mont des Avaloirs sont les suivantes :

- DRAC : 10.000 €,
- Ligue de l'Enseignement : 5.000 €,
- Le département via le conventionnement (valorisation) : 2.400 €
- La collectivité qui accueille : 7.600 € (comprenant un cachet d'artistes pour un spectacle tout public de 4.000).

Avis de la commission

La commission :

- Pour les Nuits de la Mayenne 2020 propose d'envoyer le courrier et les conditions techniques aux 22 communes par mail,
- Valide la proposition de la Ligue de l'Enseignement pour organiser en étroite collaboration une résidence d'artiste sur notre territoire pour la prochaine saison.

Chèques « découverte »

Le Conseil Départemental, dans le cadre de sa politique sociale, propose des chèques « découverte ». Il s'agit d'un accompagnement physique des publics en situation de fragilité ou d'isolement et d'une aide matérielle (sous la forme de chèque d'accompagnement personnalisé) pour leur permettre d'accéder à des pratiques socioculturelles : activités sportives et culturelles, cinéma, théâtre, spectacles.....

Public visé : Bénéficiaires du dispositif RSA, bénéficiaires d'autres minima sociaux dont les ressources sont inférieures au montant de l'AAH.

Présentation : 1 carnet de 20 chèques d'accompagnement personnalisé par adulte d'une valeur unitaire de 2 €.

Avis de la commission

La commission valide la prise en compte des chèques « découverte » pour les spectacles de la saison culturelle (après étude des modalités de mise en place auprès du Trésor Public de Meslay du Maine).

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité.

- Valide la convention triennale à signer avec le Conseil Départemental et l'ensemble des documents joints à celle-ci,
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer la dite convention à intervenir avec le Conseil Départemental de la Mayenne,
- Prend acte du rétroplanning présenté.
- Prend acte du retour sur les premières dates de la première saison culturelle de territoire,
- Valide l'investissement pour le logiciel de billetterie Art'tick, Décide de mettre en attente la mise en place de la billetterie en ligne en attendant des précisions financières,
- Prend acte du point sur les licences d'entrepreneur de spectacles,
- Fixe le tarif à 4 € par personne pour les EHPAD et les résidences autonomie et la gratuité pour les accompagnateurs,
- Prend acte du point sur la rentrée 2019-2020 pour l'école de musique et de théâtre,
- Valide la proposition pour les Nuits de la Mayenne comme présentée.
- Valide la proposition de la Ligue de l'Enseignement pour organiser une résidence d'artiste en étroite collaboration pour la prochaine saison,
- Valide la prise des chèques « découverte » pour les entrées aux prochains spectacles de la saison culturelle (après étude des modalités de mise en place auprès du Trésor Public de Meslay du Maine).
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

Dossier N°4 – Rapport de la commission économique du 22 octobre 2019

Rapporteur : Jacky Chauveau, Vice-président en charge de la commission économique du Pays de Meslay-Grez.

Ordre du jour du 22/10/2019 :

- Bâtiment CEROP 53 – validation de l'APS
- ZAE Guiterrière : travaux de viabilisation
- Questions diverses

Étaient présents

BOUERE	CHAUVEAU	Jacky
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques
PREAUX	FOUCAULT	Roland
VAL DU MAINE	COTTEREAU	Michel

Étaient excusés

ST BRICE	BOISSEAU	André
----------	----------	-------

Participait également

Anne-Sophie SAGET – Chargée de mission économie

Étaient absents

ARQUENAY	LANGLOIS	Gustave
BAZOUGERS	RAPIN	Yveline
BANNES	LAVOUE	Christian
BEAUMONT PIED DE BŒUF	GANGNAT	Pascal
COSSE EN CHAMPAGNE	BELAIR	Guillaume
GREZ EN BOUERE	LASSALLE	Jean-François
LA BAZOUGE DE CHEMERE	BOUCHET	Hervé
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis
RUILLE FROID FONDS	BOURDAIS	Sébastien
VILLIERS CHARLEMAGNE	LAINE	Guillaume

1. BÂTIMENT CEROP 53

1- RAPPEL :

Dans le cadre de leur développement, Mr et Mme FOUCAULT exploitant du garage RENAULT de Meslay du Maine, ont sollicité la Commune et la Communauté de communes afin de pouvoir trouver un emplacement leur permettant de déplacer leur activité en conservant une visibilité sur l'axe de la RD 21. Après échanges, le bâtiment ex- «pépinière d'entreprise» correspondait à leurs besoins. Le Conseil communautaire en date du 3 septembre 2019 a validé la vente.

2- Stade APS :

La cession de ce bâtiment occupé par CEROP53 a pour conséquence le déplacement de l'entreprise à Meslay du Maine vers un nouveau bâtiment à construire. Le Conseil Communautaire en date du 3 septembre 2019 a validé le principe de construction d'un bâtiment pour CEROP53 à Meslay du Maine par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, autorisé le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre et délégué au Bureau la finalisation du dossier.

Suite aux appels d'offres, c'est l'offre de JF Carlo/Bâtir France qui a été retenue pour un montant de 50 000€HT.

Le bâtiment comprendra :

- Un atelier de 578m²
- Un bureau de 168m²

Sur un terrain de 3215m² situé ZA de la Guiterrière à Meslay du Maine



3- PLAN DE FINANCEMENT :

Au stade APS, le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	En €HT
ETUDES et TRAVAUX	720 000,00 €
TOTAL	720 000,00 €
RECETTES	
CTR 2020	350 209,00 €
DETR 2020*	60 000,00 €
TOTAL	410 209,00 €
<i>Reste à financer</i>	<i>309 791,00 €</i>
* sous réserve de validation par le conseil communautaire de fin novembre	

AVIS DE LA COMMISSION :

La commission donne un avis favorable au projet tel que présenté et au plan de financement associé. Concernant le loyer, les échanges avec l'entreprise permettent de prévoir un loyer qui serait fixé à 3600€HT. Afin de prendre en considération les coûts de déménagement de l'entreprise engendrés par ce transfert et estimés à +20 000€, la commission propose que le loyer de la 1^{ère} année reste identique à celui payé actuellement par Cerop53. Le nouveau loyer ne débiterait qu'en année 2.

2. ZAE Guiternière : travaux de viabilisation

1- OUVERTURE DE PARCELLE :

La Communauté de communes a vendu à la SAS Methamaine une parcelle de 2ha 73a 98ca dans le cadre de son projet de construction d'une unité de méthanisation.

Cette parcelle ayant été vendue viabilisée, la Communauté de communes doit procéder aux travaux d'ouverture de la parcelle.

Coût des travaux : 6 517€HT

AVIS DE LA COMMISSION :

Les membres de la commission donne un avis favorable

3. QUESTIONS DIVERSES

Bâtiment à Val du Maine

Le Conseil communautaire en date du 21 mai 2019, avait accepté la signature d'un bail commercial pour l'installation d'un garagiste dans l'ancien bâtiment Levrard qui avait été racheté par la CCPMG.

Initialement, ce bail devait être conclu avec Mr Cyril MARTINS en sa qualité de gérant. Cependant, afin de ne pas avoir à créer une nouvelle société, il souhaiterait que le bail soit conclu avec Mr COULIBALY Modibo (MC Automobiles), aux mêmes conditions que prévues initialement,

Pour mémoire, l'entreprise occupe les locaux depuis le 7 juin 2019.

AVIS DE LA COMMISSION :

La commission valide la modification à intervenir quant au titulaire du bail pour le bâtiment de Val du Maine

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

I – Bâtiment CEROP 53

- **Valide l'APS tel que présenté et le plan de financement.**
- **Autorise les inscriptions budgétaires qui y sont associées.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à déposer un dossier de demande de subvention auprès des Co financeurs (Etat, Région...).**
- **Donne un avis favorable à la proposition de la commission par rapport à la proposition du loyer.**

- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.**

II – ZA de la Guiternière : travaux de viabilisation

- **Valide les travaux tels que présentés.**
- **Autorise les inscriptions budgétaires qui y sont associées**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.**

III – Bâtiment à VAL DU MAINE : signature bail commercial

- **Accepte la signature du bail commercial avec Mr Modibo Coulibaly, son entreprise (MC Automobiles) ou toute société venant s’y substituer dans les mêmes conditions que celles fixées par la délibération en date du 21 mai 2019.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer le bail commercial à intervenir et tous documents inhérents au présent dossier.**

Dossier N°5– Fonds de concours ; Proposition de règlement du volet habitat

Rapporteur ; Bernard Boizard, Président.

RAPPEL

Le Conseil Communautaire en date du 28 mars 2017 a validé le règlement de la 3^{ème} génération de Fonds de concours pour la période 2017-2020. Ce règlement a fait l’objet d’un avenant lors du Conseil communautaire en date du 27 mars 2018, ainsi le règlement actuel prévoit :

Fonds de Concours 2016-2020 modifié

Volet 1 :

- **Vers les 16 communes**
- **Subvention maximum de 22 000€ pour un investissement de 55 000€ à 40 %**
- **Intervention sur : aménagements de centre-bourg / efficacité énergétique des bâtiments publics**

Volet 2 :

- **Vers les 6 communes pôles**
- **Subvention maximum de 35 000€ pour un investissement de 87 500€ à 40 %**
- **Intervention sur : équipements sportifs / investissements en matière de petite enfance-enfance-affaires scolaires / acquisition de matériel d’accueil de spectacles**

Bilan au 15/09/2019

- Volet 1 : 15 dossiers instruits pour un montant attribué de 242 689.34 €
- Volet 2 : 3 dossiers instruits pour un montant attribué de 105 000.00 €
Soit un total de 347 689.34 €

MODIFICATION DU REGLEMENT D’ATTRIBUTION

Dans le cadre du Débat d’Orientation Budgétaire 2019, pour être en cohérence avec les orientations du PLH, il a été validé le principe de mise en place d’un Fonds de concours ayant pour objectif la remise sur le marché de logements vacants situés en centre-bourg.

OBJECTIFS :

Accompagner les communes du Pays de Meslay Grez dans leur politique d'achat/réhabilitation de logements anciens dans les parties urbanisées des bourgs afin d'encourager les opérations de lutte contre les logements vacants, conformément à son Programme Local de l'Habitat

BENEFICIAIRES

Les 22 communes adhérentes à la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez.

OPERATIONS ELIGIBLES

Opération d'achat et/ou de réhabilitation de logements vacants depuis plus d'1 an (avant début des travaux) destinés à une offre locative. Cette opération devra être réalisée dans la partie urbanisée du centre bourg. Obligation de louer pendant 5 ans.

Sont subventionnables :

Achat de logements anciens dans l'intention de sa remise sur le marché locatif
Tous les travaux de réhabilitation du logement (efficacité énergétique, embellissement)

Sont exclus :

Les logements vacants depuis moins d'1 an
Les constructions de logements neufs

CONDITIONS D'OCTROI

Il est attribué à chaque commune bénéficiaire un droit de tirage de 25 % de subvention sur un plafond de 40 000 € HT de dépenses d'investissements. 1 dossier maximum de présenté

Le fonds de concours du Volet HABITAT est cumulable avec le fonds de concours du Volet 1 dans les limites fixées à l'Annexe1

Aucun report du droit de tirage courant sur quatre années ne pourra être effectué en cas de consommation incomplète de la dotation.

**Les dépenses prises en compte relèvent des chapitres 21 et 23
du plan comptable M14 des communes.**

Date effet : 1^{er} janvier 2019

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Michel Abafour pose la question du « pourquoi un logement vacant pendant un an ? »
- Le Président répond que l'idée a été de reprendre les critères de l'ANAH et l'objectif est de ramener sur le marché des logements locatifs nouveaux pour augmenter l'offre sur le territoire. L'opération doit être conduite par la commune.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Valide la proposition de règlement du volet habitat dans le cadre des fonds de concours 2017-2020.
- Délègue au Bureau l'instruction et l'attribution des fonds de concours.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2020.
- Autorise le Président à signer tous les documents inhérents au présent dossier.

Dossier N°6 – Projet de raccordement de la RD 166 au giratoire existant de Chéméré le Roi ; projet de convention de fonds de concours avec le Conseil Département de la Mayenne

Rapporteur ; Bernard Boizard, Président.

1) Historique du dossier

État des lieux

Trafic en 2015 : 1146 véhicules/jour dont 7,5% de poids lourds (86 PL)

Giration difficile dans le carrefour : passage par « l'ancienne route de Vaiges » (rue étroite)

Projet

Raccordement au giratoire existant RD 24 / 130 avec 600 m de voie à construire.

Ce projet, qui date de plus d'une dizaine d'années, n'avait pas pu être réalisé faute d'accord foncier amiable. L'élaboration du Plan routier département 2016-2021 a été l'occasion de réexaminer la faisabilité de cette opération et la rencontre avec le président du Conseil Départemental en mars 2018 à la mairie de Chéméré le Roi, a permis de convenir des principes suivants :

- Démarches foncières reprises par la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez
- Maitrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de l'opération assurées par le Département
- Participation financière de la CCPMG de 30% compte tenu de l'antériorité du projet

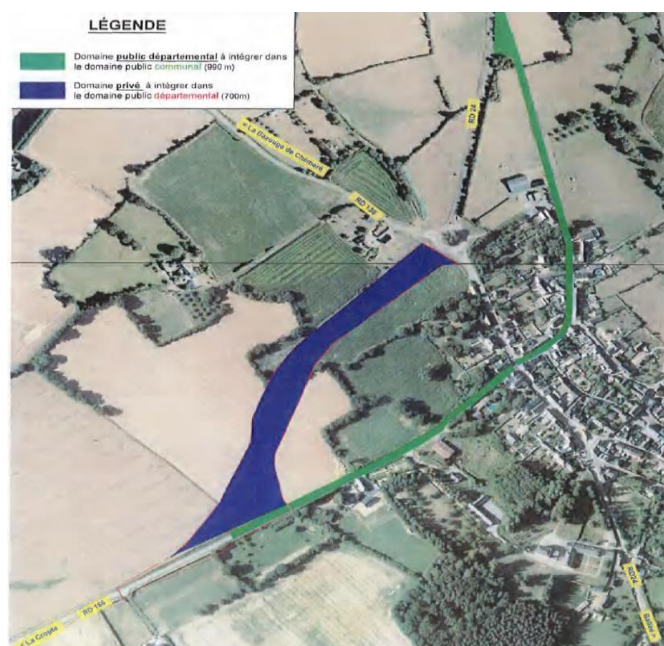
Cet aménagement facilitera la traversée de Chéméré le Roi, notamment pour les poids lourds qui doivent aujourd'hui emprunter une rue étroite du bourg et le carrefour exigu RD 166/RD24.

Il s'agit du dernier point de blocage sur l'axe Château Gontier sur Mayenne/Echangeur A81 de Vaiges, via Grez en Bouère et Meslay du Maine.

Le domaine public départemental existant sera à intégrer dans le domaine public communal.

2) Avancée du projet

- ☒ Le Président de la Communauté de Communes et le Maire de Chéméré le Roi, après de nombreuses rencontres entre 2018 et 2019, ont obtenu les promesses de vente et d'échanges des différents propriétaires impactés et ces engagements ont été transmis au conseil Départemental.
- ☒ Au vu de ces engagements fonciers, l'équipe infrastructure du conseil départemental a mis à jour le projet technique ;
- ☒ Le Président du Conseil Départemental a transmis un projet de convention relative au versement d'un fonds de concours par la Communauté de Communes correspondant à sa participation financière.



**CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT
D'UN FONDS DE CONCOURS**

**PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS MESLAY-GREZ
AU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE**

**Raccordement de la RD 166 au giratoire existant
de CHÉMERÉ-LE-ROI**

Entre les soussignés :

La Communauté de communes du Pays Meslay-Grez, représentée par M. le Président, dûment habilité par le Conseil de communauté en date du avril 2014,
d'une part, et

Le Conseil départemental de la Mayenne, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la commission permanente en date du,

d'autre part,

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le Département s'est engagé à assurer la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du raccordement de la RD 166 à l'Ouest du bourg de Chéméré-Le-Roi sur le giratoire existant en limite d'agglomération.

Les premières démarches foncières du Conseil départemental de la Mayenne en 2010 n'ayant pu aboutir, la Communauté de communes du Pays Meslay-Grez a souhaité inscrire ce projet au Plan Routier Départemental 2016-2021 (PRD) et a accepté d'assurer les négociations foncières nécessaires.

Cet aménagement facilitera la traversée de Chéméré-Le-Roi, notamment pour les poids lourds qui doivent aujourd'hui emprunter une rue étroite du bourg et le carrefour exigü RD 166/RD 24.

Il s'agit du dernier point de blocage sur l'axe Château-Gontier-sur-Mayenne / Echangeur A81 de Vaiges, via Grez-en-Bouère et Meslay-du-Maine.

La présente convention a pour objet le versement d'un fonds de concours par la Communauté de communes du Pays Meslay-Grez à hauteur de 30 % du coût global des études, acquisitions foncières et travaux TTC, au Département de la Mayenne.

Article 2 : DESTINATION DES FONDS DE CONCOURS

L'objet des fonds de concours est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par le Département dans le cadre des travaux effectués, sous maîtrise d'ouvrage départementale. Les contributions de la Communauté de communes du Pays Meslay-Grez sont dues pour l'opération de voirie visée à l'article 1^{er}.

RD 166 – Fonds de concours – Raccordement de la RD au giratoire existant – commune de Chéméré-Le-Roi (1/2)
1/3

Article 3 : MONTANT DES FONDS DE CONCOURS

L'estimation prévisionnelle de l'opération est de 950 000 € TTC (valeur 2019).

Le montant global du fonds de concours versé par la Communauté de communes du Pays Meslay-Grez au Département est estimé à 285 000 € TTC.

Ce fonds de concours n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par le Département, au titre des dépenses visées à l'article 2 de la présente convention.

Article 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES FONDS DE CONCOURS

Le fonds de concours, objet de la présente convention, sera versé annuellement au Département sur la durée de l'opération et suivant l'échéancier prévisionnel joint en annexe.

L'acompte sera appelé suivant le calendrier prévisionnel en annexe I du présent avenant.

Le solde sera calculé sur la base des états justificatifs visés par la Paierie départementale et transmis par le Département en juin de l'année suivant la date de mise en service.

Concernant le parachèvement des aménagements paysagers et le suivi des mesures compensatoires éventuelles, les prestations s'échelonnent sur plusieurs années après la mise en service. De même, les acquisitions et les frais fonciers sont soldés après plusieurs années. Ainsi, ces dépenses seront forfaitisées. Un état justificatif sera signé par les partenaires financiers pour être intégré au solde de l'opération à cette même échéance.

Article 5 : IMPUTATION BUDGÉTAIRE DES FONDS DE CONCOURS

Le fonds de concours, objet de la présente convention, sera imputé en section d'investissement du budget de la Communauté de communes du Pays Meslay-Grez et sera enregistré au compte 131 « Subventions d'équipement transférables » du Département.

Article 6 : DROIT À TRANSFERT DE LA TAXE À LA VALEUR AJOUTÉE

Conformément aux dispositions de l'article L.1615-2 § 5 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de communes du Pays Meslay-Grez bénéficiera des attributions du FCTVA au titre du montant du fonds de concours objet de la présente convention.

Les montants du fonds de concours, objet de la présente convention, seront déduits des dépenses réelles d'investissement prises en compte pour le calcul de l'attribution du FCTVA au département de la Mayenne.

Article 7 : CLASSEMENT – DÉCLASSEMENT – ENTRETIEN ULTÉRIEUR

Dans le cadre de la création de la voie de raccordement au giratoire de Chémeré-Le-Roi qui sera incorporée au domaine public routier départemental, le département de la Mayenne procédera au déclassement d'un tronçon d'environ 990 ml de la RD 166 dans le domaine public communal.

Une convention particulière entre le Département et la commune de Chémeré-Le-Roi précisera ce transfert ainsi que les modalités de gestion et d'entretien ultérieur (espaces verts, éclairage public, cheminement cyclo piétons etc...) de ces voies.

Article 8 : DURÉE DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention s'éteindra de plein droit à la date du versement effectif du solde du fonds de concours, objet de la présente convention, par la Communauté de communes du pays Meslay-Grez au département de la Mayenne.

Article 9 : LITIGES

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relève de la compétence du Tribunal administratif de NANTES, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

- Annexe 1 : Échéancier prévisionnel
- Annexe 2 : plan projet
- Annexe 3 : plan classement/déclassement

Fait à Laval, leen deux exemplaires originaux (1/2)

*Le Président
de la Communauté de communes
du Pays Meslay-Grez,*

*Le Président
du Conseil départemental,*

Bernard BOIZARD

Olivier RICHEFOU



Annexe 1

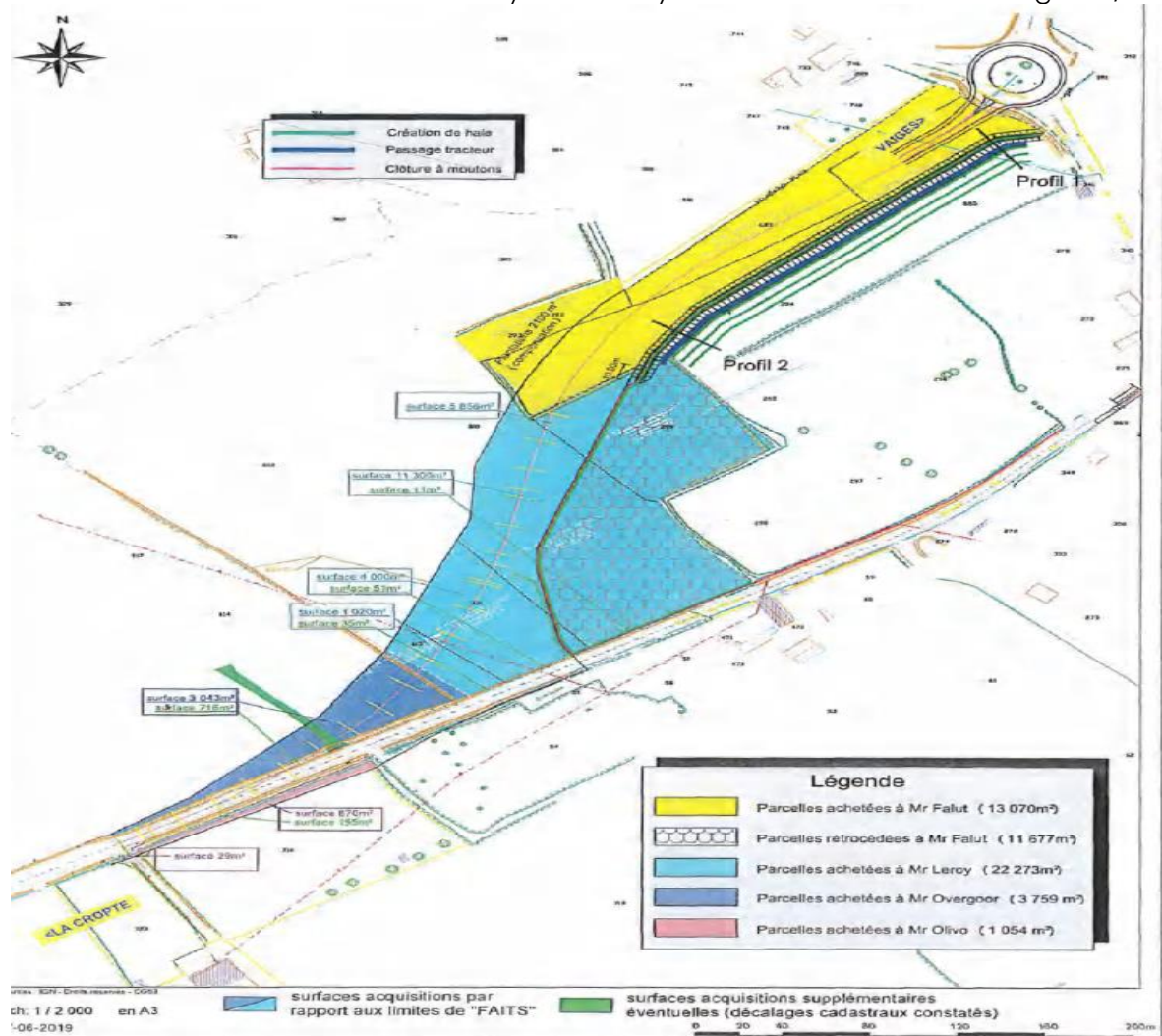
Raccordement de la RD 166 au giratoire existant de Chémeré-Le-Roi

Echéancier prévisionnel

	2019-2020 - Études préalables - Foncier - Travaux préparatoires	2021 - Terrassement - Chaussée	2022 - Finitions	2023 - Solde	Totaux (€ TTC)
Dépenses TTC globales de l'opération (valeur au stade de l'avant-projet - Valeur 2019)	100 000 €	700 000 €	100 000 €	50 000 €	950 000 €
Participation du Conseil départemental (70 %)	70 000 €	490 000 €	70 000 €	35 000 €	665 000 €
Participation de la Communauté de communes du Pays Meslay-Grez (30 %)	30 000 €	210 000 €	30 000 €	15 000 €	285 000 €

Pour rappel :

Le contrat de territoire signé avec le Conseil Départemental, prévoit des travaux routiers à hauteur de 400 000€ pour une subvention de 50% soit 200 000€.



AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Valide la convention relative au versement d'un fonds de concours au conseil Départemental à hauteur de 30% du coût global des études, acquisitions foncières et travaux TTC dans le cadre du projet de raccordement de la RD 166 au giratoire existant à Chéméré le Roi. Le montant étant estimé à 285 000€ TTC.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.
- Autorise le Président à signer tous les documents inhérents au présent dossier.

Dossier N°8 – AFFAIRES FINANCIERES

Rapporteur ; Bernard Boizard, Président.

I – BUDGET PRINCIPAL – Dossier MARPA : Correction et affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'EPMS la MARPA au budget principal 2019 – Convention location – DM N°6

- Correction et affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de la MARPA au budget principal 2019

Vu la délibération de la MARPA du 25 avril 2019 portant sur le transfert à la Communauté de Communes au 1er mai 2019, notamment les articles 2 et 4.

Il est prévu le transfert direct de l'actif et du passif de l'établissement public médico-social à la communauté de communes du pays Meslay-Grez.

Les résultats de fonctionnement et d'investissement constatés de l'établissement public médico-social au 30 avril 2019 sont transférés intégralement au budget principal de la communauté de communes puis ils seront transférés au budget annexe MARPA du CIAS.

Compte Administratif et Compte de gestion du receveur du 01/01/2019 au 30/04/2019

Etablissement MARPA

Résultats au 30/04/2019

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés		4 575,62		12 742,78	0,00	17 318,40
Opérations de l'exercice	-81 835,41	83 401,12	-5 245,27	1 683,01	-87 080,68	85 084,13
TOTAUX	-81 835,41	87 976,74	-5 245,27	14 425,79	-87 080,68	102 402,53
Résultats de clôture	0,00	6 141,33	0,00	9 180,52	0,00	15 321,85
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES avec RAR	-81 835,41	87 976,74	-5 245,27	14 425,79	-87 080,68	102 402,53
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	6 141,33	0,00	9 180,52	0,00	15 321,85

Les résultats de clôture au 30 avril 2019 en section de fonctionnement et d'investissement sont les suivants :

- **Résultat de fonctionnement** : 6 141.33€ (dont 3 099.75 € de restes à recouvrer)
- **Résultat d'investissement** : 9 180.52€ (dont 6 948.71 € de cautions encaissées)

Les résultats à transférer au budget MARPA tiennent compte des déductions suivantes :

- **Résultat de fonctionnement** : 3 041.58€ (résultats de fonctionnement (6 141.33€) moins les restes à recouvrer (3 099.75 €)
- **Résultat d'investissement** : 2 231.81€ (résultat d'investissement (9 180.52€) moins les cautions encaissées (6 948.71 €)

Les cautions encaissées seront également transférées au budget annexe MARPA.

Au vu des résultats du compte administratif au 30/04/2019, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats sur le budget principal

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	6 141.33 €
------------	-------------------------	------------

INVESTISSEMENT

compte 001	Excédent d'investissement	9 180.52 €
------------	---------------------------	------------

➤ Convention location bâtiment MARPA entre la CCPMG et le CIAS

Le comité de pilotage pour la gestion de la MARPA a proposé de signer une convention entre la CCPMG et le CIAS pour prévoir un système de location de l'équipement pour les besoins de la gestion MARPA. Le principe retenu étant que le loyer annuel sera appliqué dès 2019 et devra correspondre à l'annuité de l'emprunt qui sera nécessaire au financement des travaux à venir : travaux de chauffage et de rénovation. Ce loyer est proposé à 21 000€ annuellement pour une enveloppe globale de travaux estimée à 400 000€ttc.

➤ Décision modificative N°6- Budget principal

Les résultats et cautions sont intégrés à travers la DM numéro 6 ci-dessous, les résultats de fonctionnement et d'investissement ainsi que les cautions seront transférés par écritures budgétaires au budget annexe MARPA du CIAS.

De plus il convient de prévoir les crédits des amortissements MARPA : (Biens amortissables : 33 254€ et subventions amortissables : 4 872€) et la recette du loyer de 21 000€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
678	Autres charges exceptionnelles (Reversement résultat de fonctionnement au budget MARPA)		3 041.58€
002	Résultat de fonctionnement	6 141.33€	
6542	Créances éteintes		3 052.00€
6541	Créances admises en non-valeur		47.75€
6811	Dotations aux amortissements		33 254.00€
777	Quote part des subventions d'investissement	4 872.00€	
752	Revenus des immeubles	21 000.00€	
023	Virement à la section d'investissement		- 7 382.00€
Total de la décision modificative n° 6/19		32 013.33€	32 013.33€
Pour mémoire Budget Primitif 2019		7 544 683.91€	7 544 683.91€
Pour mémoire décision modificative n°1, 2, 3, 4 et 5		-12 491.42€	-12 491.42€
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		7 564 205.85€	7 564 205.85€

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
165	Dépôts et cautionnement reçus		6 948.71€
1068	Réverse Excédent (Reversement résultat d'investissement au budget MARPA)		2 231.81€
001	Résultat d'investissement	9 180.52€	
13911	Subventions d'investissement transférées		2 184.00€
13912	Subventions d'investissement transférées		1 628.00€
13988	Subventions d'investissement transférées		1 060.00€
28128	Amortissements des immobilisations corporelles	2 510.00€	
28141	Amortissements des immobilisations corporelles	26 018.00€	
281578	Amortissements des immobilisations corporelles	2 988.00€	
28181	Amortissements des immobilisations corporelles	105.00€	
28183	Amortissements des immobilisations corporelles	332.00€	
28184	Amortissements des immobilisations corporelles	301.00€	
28188	Amortissements des immobilisations corporelles	1 000.00€	
021	Virement de la section de fonctionnement	- 7 382.00€	
020	Dépenses imprévues		21 000.00€
Total de la décision modificative n°6/19		35 052.52€	35 052.53€
Pour mémoire Budget Primitif 2019		6 001 391.87€	6 001 130.87€
Pour mémoire décision modificative n°1, 2, 3,4 et 5		479 871.20€	479 871.20€
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		6 516 315.59€	6 516 054.59€

II – BUDGET ANNEXE TOURISME – DM N°2

L'article 657358 a été budgétisé pour la somme de 26 532€ pour le versement de la participation aux actions TAT, or la participation à verser est de 26 965€.

A ce titre il convient de prévoir les crédits manquants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
657358	Autres gpts de collectivités		433.00€
7788	Produits exceptionnels divers	433.00€	
Total de la décision modificative n° 2/19		433.00 €	433.00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2019		593 722.00€	593 722.00€
Pour mémoire décision modificative n°1		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		594 155.00€	594 155.00€

III – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE– DM N°2

L'enveloppe de 3 841.87 de l'opération 203 « Construction station épuration Bouère CB » n'est pas suffisante, il manque 1 211€ pour solder la Maîtrise d'Œuvre.

A ce titre il convient de prévoir les crédits manquants :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2317-203	Travaux construction station épuration Bouère		1 211,00€
020	Dépenses imprévues d'investissement		-1 211,00€
Total de la décision modificative n°2/19		0,00€	0,00€
Pour mémoire Budget Primitif 2019		1 068 735.63€	1 068 735.63€
Pour mémoire décision modificative n°1		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		1 068 735.63€	1 068 735.63€

IV – BUDGET ANNEXE ECONOMIE – DM N°2

- Considérant le projet du bâtiment pour l'entreprise CEROP,
- Vu le plan de financement validé
- Considérant la nécessité d'ouvrir une opération et d'inscrire les crédits correspondants

Il est créé l'opération N° 39 « Bâtiment CEROP »

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2313-39	Travaux construction bâtiment CEROP		720 000,00€
1312-39	Subvention CTR	350 209,00€	
1641	Emprunt en euros	369 791,00€	
Total de la décision modificative n°2/19		720 000,00€	720 000,00€
Pour mémoire Budget Primitif 2019		881 220,21€	881 220,21€
Pour mémoire décision modificative n°1		12 929,00 €	12 929,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		1 614 149,21€	1 614 149,21€

V– BUDGET ZA GUITERNIERE ZI FRESNE ZA BOUERE – DM N°1

Une parcelle ayant été vendue viabilisée, la Communauté de communes doit procéder aux travaux d'ouverture de la parcelle.

Coût des travaux : 6 517€ HT, il a été budgétisé 4 900€ HT pour ces travaux, il convient de prévoir les crédits manquant de 1 617,00€ HT.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
605	Travaux		1 617,00 €
74758	Subvention du budget Principal	1 617,00 €	
7133-042	Variation des encours de production	1 617,00 €	
023	Virement à la section d'investissement		1 617,00 €
Total de la décision modificative n° 1/19		3 234,00 €	3 234,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2019		538 953,60 €	538 953,60 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		542 187,60 €	542 187,60 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
3351-040	Encours de Production Travaux		1 617.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 617.00 €	
Total de la décision modificative n° 1/19		1 617,00 €	1 617,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2019		447 702.60 €	447 702.60 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		449 319.60 €	449 319.60 €

VI- BUDGET PRINCIPAL – DM N°7

Il convient de d'ajouter 1 640€ à l'enveloppe de l'opération 211 « Locaux CCPMG » pour l'installation de store « pare-soleil »
De plus il convient de prévoir 1 617€ de participation en plus au budget ZA GUITERNIERE

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
022	Dépenses imprévues		- 1 617.00€
657363	Participation budget ZA GUITERNIERE		1 617.00€
Total de la décision modificative n° 7/19		0.00€	0.00€
Pour mémoire Budget Primitif 2019		7 544 683.91€	7 544 683.91€
Pour mémoire décision modificative n°1, 2, 3, 4 , 5 et 6		19 521.91€	19 521.91€
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		7 564 205.85€	7 564 205.85€

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2188-211	Autres immobilisations corporelles		1 640.00€
020	Dépenses imprévues		- 1 640.00€
Total de la décision modificative n°7/19		0.00€	0.00€
Pour mémoire Budget Primitif 2019		6 001 391.87€	6 001 130.87€
Pour mémoire décision modificative n°1, 2, 3,4,5 et 6		479 871.20€	479 871.20€
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		6 516 315.59€	6 516 054.59€

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Valide les corrections et affectations de résultats proposées.
- Valide la mise en place d'une convention de location entre la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez et le CIAS Meslay-Grez du bâtiment MARPA.
- Valide l'ensemble des décisions modificatives telles que présentées.
- Autorise le Président à signer tous les documents inhérents au présent dossier.

Fin de la séance à 22h30

ANNEXE

Dossier n°2 : Rapport de la commission enfance jeunesse sport du 10 octobre 2019

- Réponses apportées suite à l'intervention de Pierre Avallart

1 - Communication des actions jeunesse pour les vacances de la Toussaint

- Distribution des plaquettes dans les collèges 20/09 Notre Dame, 24/09 Maurice Genevoix, 25/09 Le Grand Champs.
- Mail avec les plaquettes envoyé à toutes les mairies le 24/09
- Publication Facebook le 24/09
- Panneaux d'affichage le 23/09
- Mail envoyé à toute la base de données le 25/09 (436 mails)

Participants au séjour à Paris :

Sur tous les jeunes qui ont participé au séjour à Paris, **18 communes de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez sont représentées, à savoir :**

Communes	
Arquenay	1
Bazougers	4
Beaumont Pied de Bœuf	1
Bouère	3
Chémeré le roi	2
Cossé en Champagne	2
Grez en Bouère	5
La Bazouge de Chémeré	2
La Cropte	2
Le Bignon du Maine	3
Le Buret	1
Maisoncelles du Maine	1
Meslay du Maine	8
Préaux	1
Ruillé Froid Fonds	3
St Charles la Forêt	1
Saint Denis du Maine	4
Villiers Charlemagne	2

2- Chantiers Argent de poche

Dans le cadre des chantiers argent de poche, un règlement de service a été validé par les Elus et précise les missions du service jeunesse et les missions des communes ayant un chantier :

Rappel

Le service jeunesse, recense les chantiers auprès des communes, communique auprès des jeunes, demande l'agrément auprès de la DDSCPP, répartit les jeunes dans les communes, fournit aux communes organisatrices les exemples pour les démarches administratives liées aux chantiers (contrats, demande d'exonération de charges ...)

La Mairie communique auprès des jeunes de sa commune, encadre les chantiers et donc les jeunes avec des agents ou des bénévoles, planifie les tâches à exécuter, détermine les horaires, rédige et fait signer le contrat, rémunère le jeune ...

Un mail confirme aux mairies qu'elles doivent faire signer les contrats aux jeunes accueillies et leur donner les horaires et le lieu du chantier.

3- Organisation du chantier de travaux par la régie Assainissement :

Dans le cadre de l'organisation des chantiers assainissement, un contact est pris avec la mairie du lieu du chantier lorsqu'il y a besoin de trouver un espace pour déposer les gravats. Dans le cas du chantier de Bouère du 25 octobre, le chantier étant de faible importance, le chef de chantier a estimé que les gravats de chantier pouvaient être ramenés au dépôt à Meslay du Maine avec reprise à ce même dépôt des matériaux neufs sans que cela nuise à la bonne organisation du dit chantier. Une opportunité s'est trouvée sur le lieu du chantier avec un partenariat avec une entreprise qui avait également un chantier de plus grande importance et qui a accepté de réceptionner nos gravats et de nous « donner » les matériaux neufs nécessaires.

**Procès-Verbal du conseil communautaire du 29 octobre 2019
Signature par voie délibérative**

Communes	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	Langlois	Gustave	
BAZOUGERS	Rapin	Yveline	
BAZOUGERS	Ferran	David	
BEAUMONT PIED DE BŒUF	Gangnat	Pascal	
BOUERE	Chauveau	Jacky	
BOUERE	Avallart	Pierre	
BOUERE	Mahieu	Céline	
CHEMERE LE ROI	Landelle	Jean-Luc	
GREZ EN BOUERE	Boulay	Didier	
GREZ EN BOUERE	Lejeune	Julie	
GREZ EN BOUERE	Ollier	Yann	
LA CROPTÉ	Lambert	Paul	
LE BURET	Catillon	Didier	
MESLAY DU MAINE	Poulain	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	Gautier	Huguette	
MESLAY DU MAINE	Bordier	Pierre	
MESLAY DU MAINE	Taunais	Maryse	
MESLAY DU MAINE	Boulay	Christian	
MESLAY DU MAINE	Bruneau	Sylvie	
RUILLE FROID FONDS	Helbert	Marie-Claude	
SAINT BRICE	Boisseau	André	
SAINT CHARLES LA FORET	Abafour	Michel	
ST DENIS DU MAINE	Boizard	Bernard	
ST LOUP DU DORAT	Bréhin	Jean-Claude	
VAL DU MAINE	Lefloch	Michel	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Sabin	Jacques	